



Union Nationale des Combattants du Morbihan



Résidence La Rabine

Bât A

33, rue Philippe Lebon – 56000 Vannes

02.97.63.54.88 – fd56unc@wanadoo.fr

www.unc56.fr

Bulletin d'adhésion

Civilité : **Monsieur** **Madame**

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : **à**

Adresse :

Code postale : **Commune :**

Téléphone : **Portable :**

Adresse mail : @

Adhésion :

Indochine/Corée A.F.N. OPEX (4^{ème} génération feux) Soldat de France

Veuve de Guerre ou de Combattant Membre associé

N° Carte de ressortissant de l'ONaCVG : **Préfecture :**

Carte du Combattant - nmr : depuis le :

TRN - nmr : depuis le :

Décorations :

.....
.....
.....

Cotisation - Abonnement

- Adhésion « Adhérent », uniquement.
- Adhésion « Adhérent » et abonnement à « La Voix du Combattant » (prix de l'abonnement 11€/an)

J j'accepte que les informations ci-dessus soient exploitées dans le cadre de ma demande d'adhésion à l'Union Nationale des Combattants du Morbihan.

Conformément à la loi RGPD, un droit d'accès aux données peut être exercé auprès du siège départemental.

Le, / /

Signature

L'U.N.C associative a pour but de :

- *Maintenir et développer des liens de camaraderie entre ceux qui ont participé à la défense des valeurs de la patrie ;*
- *Défendre, les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres ;*
- *Perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France ou pour le service de la nation et servir leur mémoire ;*
- *Accueillir tous ceux qui portent nos valeurs ;*
- *Transmettre l'esprit civique, notamment auprès des nouvelles générations ;*
- *Participer au lien entre la défense et la nation ;*
- *Soutenir la défense nationale ;*
- *Tisser un réseau d'influence ;*
- *Développer l'entraide ;*
- *Défendre ses membres dans les domaines juridiques, sociaux ou humanitaires.*

L'association se compose de :

- *Membres honoraires : personnes nommées par le conseil d'administration et prises parmi celles qui rendent ou qui ont rendu des services à l'association. Elles font partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation annuelle.*
- *Membres actifs qui sont des personnes physiques remplissant au moins l'une des conditions ci-après :*
 - *Ressortissant de l'office national des combattants et victimes de guerre (O.N.a.C.V.G.), ou ayant vocation à le devenir ;*
 - *Toute personne civile ou militaire engagée, appelée ou réserviste contribuant ou ayant contribué à la défense de la France, ou s'y étant préparée, sans avoir pour autant été engagée dans une opération militaire ;*
 - *Toute personne qui participe ou a participé à la défense ou à la protection des vies et /ou des biens des Français ;*
 - *Toute personne qui, ne satisfaisant pas aux conditions ci-dessus décrites, partage les valeurs de l'U.N.C et qui, en raison de ses attaches familiales ou amicales, ou de ses compétences, souhaite contribuer à la réalisation des buts de l'UNC, elle est alors définie comme « membre associé » avec les mêmes droits et devoirs que les membres décrits ci-dessus exceptés les droits associés à la qualité de ressortissant de l'O.N.a.C.V.G.*

Pour être admis en tant qu'adhérent il faut :

- *Formuler et signer une demande écrite ;*
- *Accepter intégralement les présents statuts et le règlement intérieur de l'association ;*
- *Être accepté par le conseil d'administration, ou du bureau qui, en cas de refus, n'aura pas à en faire connaître les raisons ;*
- *S'engager à prendre éventuellement des responsabilités actives et à participer aux activités ;*
-

Acquitter une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.